



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance spéciale du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 23 janvier 2020 à 16 heures 30, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

Les conseillers messieurs Benoit Marotte, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Sont absentes : Mesdames Carole Boisvert, Christine Duchesne et Nathalie Fillion.

Est aussi présent: Luc Forcier, directeur général.

025-2020 AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation.

026-2020 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #556-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #536-2018 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU VIEUX VILLAGE, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT #537-2018

Monsieur Benoit Marotte donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant la modification du règlement d'emprunt #536-2018 pour les travaux d'infrastructures du vieux village, tel que modifié par le #537-2018. Le tout visant à modifier le terme de l'emprunt de 20 à 30 ans.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

027-2020 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

028-2020 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 16h40, la séance est levée sur la proposition de monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.